Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260330-CM2026300304-DE

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire. Présents: PENNOBER Alain, PENNANEAC'H Sylviane, LE PAGE Jacques, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN Michel, LANDREIN Marine, FERTIL André, DIVANACH Armelle, TYMEN Kevin, LE BRIS Christelle, GARGADENNEC Alan Absents excusés : HASCOET Valérie donne pouvoir à LE BOURCH Béatrice Elue secrétaire de séance : GARGADENNEC Alan
Date de convocation 24 mars 2026	

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire générale de mairie.

3. Règlement intérieur du Conseil Municipal 2026-012

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent sont installation.
Il est proposé de reconduire le règlement existant sous la précédente mandature et annexé à la présente délibération.
M. le maire donne lectures des principales dispositions.

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- DECIDE de reconduire le règlement intérieur du Conseil Municipal dans sa rédaction en vigueur lors de la précédente mandature.
- DIT que le règlement sera annexé à la présente délibération

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le mardi 31 mars 2026

Le maire
Alain PENNOBER

MAIRIE de PLONEVEZ-PORZAY
29550 (FINISTERE)